



COMMISSION DES
FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE
PROMOTION DE
L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF



FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Analyse comparative système de certification de "Légalité" en Afrique centrale

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C172	Tous	Caroline DUHESME	233	29/07/2019	30/07/2019	mois	28/09/19
Contribution PPECF € : 9.100			Budget total € : 9.100			TDR C172	

Principaux résultats attendus

- réaliser une comparaison objective des différents systèmes de certification (référentiel/liste d'indicateurs, règles de fonctionnement du schéma, mécanismes internes aux organismes de certification, communication des audits) ;
- identifier des éventuels manques ou lacunes des trois référentiels, par rapport à une référence acceptable en termes de niveau de conformité légal minimum attendu sur la base d'une grille d'évaluation. Cette dernière sera construite au préalable sur la base des outils développés par PPECF (grille de diagnostic) complétée par des analyses des grilles de légalité APV FLEGT et sur une littérature élargie.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

Au démarrage de la 2^{ème} phase du PPECF, l'offre en matière de certification de légalité était constituée par 3 standards qui semblaient assez comparables dans leur contenu et leur organisation :

- Origine et Légalité des Bois (OLB) de Bureau Veritas ;
- Timber Legality & Traceability Verification (TLTV) de SGS ;
- VLO/VLC de Rain Forest Alliance ayant évolué en FLV en 2017.

Mais, depuis 2018, la situation des certificats de « légalité a considérablement évolué: le référentiel TLTV n'est plus disponible, l'ONG Rain Forest Alliance a été absorbée par l'Organisme de Certification NEPCON qui a développé un standard spécifique « LEGAL SOURCE »¹ permettant de vérifier la légalité des bois et Control Union (organisme de certification néerlandais) a développé un outil similaire appelé « TLV TIMBER LEGALITY VERIFICATION ».

Rappelons ici, que fin 2016, qu'après un [comparatif](#) entre le standard OLB et les Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la KfW avait proposé à la COMIFAC une deuxième phase du Programme, en élargissant l'appui du PPECF aux entreprises souhaitant obtenir en deux étapes, un certificat de légalité (OLB, TLV, VLC), suivi d'un certificat de gestion durable (FSC-FM, PAFC-BC). Ceci a permis au PPECF, en début de sa phase II, à des entreprises avec un niveau de certification très bas, voire inexistant, de s'engager vers une certification de gestion durable.

¹ Basé sur une démarche du due diligence interne, au sein de l'entreprise, assez opposée au système binaire (oui/non) du certificat OLB. A noter qu'au cours de l'année 2025, ce standard a changé de nom

Cette ouverture, couplée à la déclaration du Président Gabonais (qui le 16 septembre 2017, avait exprimé sa volonté que toutes les entreprises forestières opérant sur au Gabon soient certifiées à l'horizon 2021²), a déclenché une véritable dynamique de certification de gestion durable, dans le bassin du Congo. Dynamique qui s'est ensuite renforcée par le nouveau règlement européen ([RDUE](#)) qui entrera en application dès janvier 2026.

Ainsi, l'analyse comparative des standards de légalité à la date de l'Intervention C172 (août 2020), apparaît aujourd'hui, quelque peu inutile.

Néanmoins, elle reste intéressante d'un point de vue conceptuel : chaque standard de légalité s'inscrivant dans une philosophie propre à son promoteur, sur la manière d'évaluer la conformité d'une entreprise forestière.

[Lire le rapport](#)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

Cette étude a permis de présenter une analyse fine des systèmes de certification dit de légalité afin de fournir au PPECF des éléments de performance des systèmes pour orienter les choix des entreprises engagées dans la démarche de coaching de certification. Cette analyse a été réalisée d'une façon exhaustive, et basée sur une grille d'évaluation de référence élaborée spécifiquement pour cette étude, et dont l'utilisation a permis une analyse des risques et opportunités de chaque système, et à PPECF d'expliquer auprès des entreprises candidates au coaching les atouts et limites de chaque système, tout en aidant les OC à améliorer leurs systèmes.

D'une façon générale, on remarque qu'aucun des systèmes étudié n'est couvert par un mécanisme d'accréditation, ce sont tous des systèmes dont les OC sont propriétaires. Il n'y a donc pas vérification indépendante pouvant attester de la fiabilité, de la robustesse, répliquabilité de leurs systèmes de certification, ce qui peut représenter une faiblesse. Il y a cependant une certaine légitimité des OC à mettre en œuvre de telles certification par leurs expériences et par leur accréditation pour d'autres système plus complet et robuste dans la même filière.

Néanmoins, ces systèmes restent des outils performants d'évaluation de la légalité et de la traçabilité. Les entreprises qui se sont engagées dans ces démarches ont un meilleur niveau d'organisation et de conformité qu'une entreprise non certifiée, et disposent d'outils pour répondre aux exigences de légalité. Ainsi, la certification tierce partie de légalité représente un gage de sérieux et apporte une garantie qu'une entreprise s'est prêtée volontairement à l'exercice de l'audit, selon des critères d'évaluation connus et disponibles publiquement. Elle représente incontestablement une étape valorisable vers une certification de gestion durable.

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Appui aux OC (Bureau Veritas; Nepcon) pour la formation d'auditeurs en Afrique Centrale (rapport confidentiel)	C154/ C226	Bureau Veritas, Nepcon Preferred By Nature	Tous	45 020 +4 080	40 000 + 4 080
Etude sur l'impact du nouveau code forestier congolais (subventions 1 et 2)	C245 /C270	UNICONGO	Concessionnaires	31 606 +80 000	31 606 + 40 000
Subvention UFIGA nouveau code forestier (rapport confidentiel)	C252	TEREA	UFIGA	26 650	13 476

² Déclaration suivie d'une nouvelle loi de finances appliquant une taxe de superficie dégressive selon le niveau de certification atteint (OLB, LS, FSC®-FM, PAFC). Cette tarification dégressive explique, à elle seule, la motivation des entreprises gabonaises à solliciter l'appui du PPECF pour obtenir, dans les meilleurs délais, une certification au moins de légalité (OLB, LS). Ainsi, environ trois millions d'ha additionnels (dont 85 % au Gabon) ont pu être certifiés avec l'appui coaching du PPECF au 31 Août 2024.

Quelques références utiles

[Comparatif Preferred by Nature \(ancien VLO/VLC\) versus FSC-FM](#)

[Comparatif OLB versus Normes environnementales et sociales de la banque Mondiale](#)

[RBUE -RDUE on vous en dit plus](#)

[RDUE, ce qu'il faut retenir pour la filière bois](#)

[Document de travail et liste de contrôle adaptés aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun](#)

[Mise en application du RDUE : nouvelles applications d'interfaces \(API\) pour la déclaration de diligence raisonnée](#)

[Comment préserver les forêts tropicales](#)

[Impacts sociaux de la certification du Forest Stewardship Council](#) (Évaluation dans le bassin du Congo)

Publié par le CIFOR, le document évalue si la mise en œuvre de la certification FSC dans les UFA dans trois pays du bassin du Congo a eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

[Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[[Légalité](#), [Certification](#); [Norme](#); [FLEGT](#) ; [Systèmes de vérification](#), [OLB](#), [TLTV](#), [VLC](#)]